

Le CONSEIL
d'ARRONDISSEMENT
de l'AIDE à la JEUNESSE
de **NAMUR**

une POLITIQUE de PRÉVENTION GÉNÉRALE
un DIAGNOSTIC SOCIAL
un PLAN D' ACTIONS

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'AIDE À LA JEUNESSE¹

EN GÉNÉRAL...

Un Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ) a pour mission de coordonner, stimuler et créer une politique de **prévention générale** dans le domaine de l'aide à la jeunesse, sur base des réalités, ressources et besoins locaux. Pour ce faire, il participe à :

- l'élaboration d'un **diagnostic social** de son arrondissement ;
- la mise en place d'un **plan d'actions** évalué annuellement ;
- la **concertation** et la **collaboration** de l'ensemble des acteurs locaux concernés par ces enjeux de prévention générale; l'**information** et l'**interpellation** de tout qui lui semble
- opportun pour réaliser ses missions.

Il existe un CAAJ par arrondissement judiciaire, ses membres y sont nommés pour six ans par le Ministre en charge de l'aide à la jeunesse. Ce sont pour la plupart des représentants du secteur de l'aide à la jeunesse (travailleurs de ce secteur, Conseiller et Directeur de l'aide à la jeunesse...). On y trouve également deux magistrats jeunesse, un expert, un représentant d'un service d'accrochage scolaire et un représentant des CPAS de l'arrondissement.

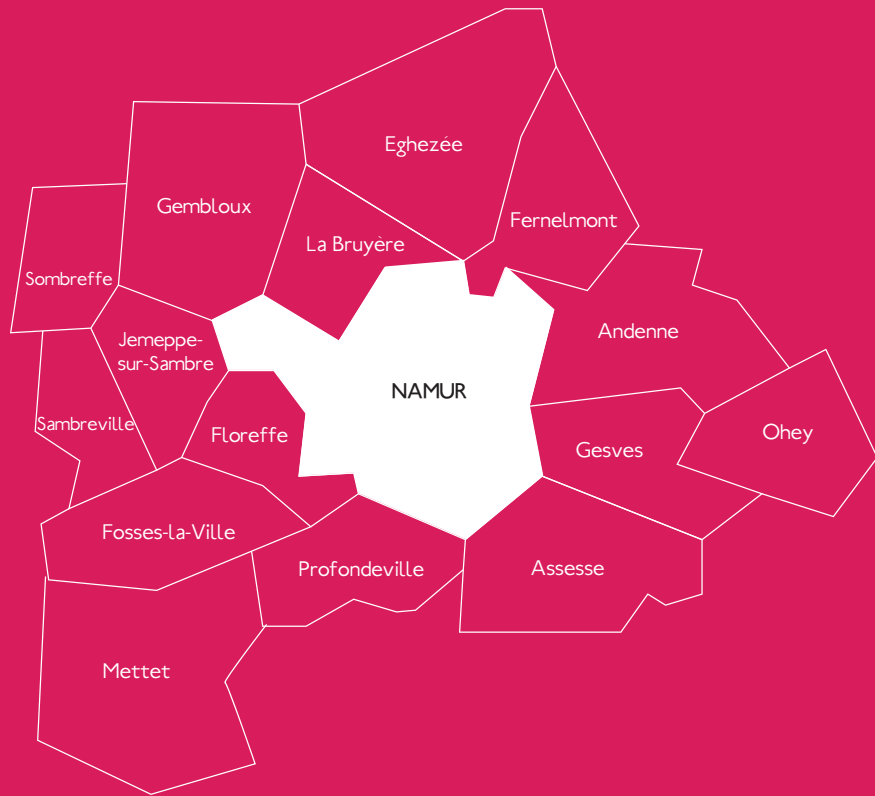
Le CAAJ ne bénéficie pas de structure permanente, un de ses membres en assure la Présidence et le Conseiller de l'aide à la jeunesse en a la fonction de Secrétaire.

À NAMUR...

Au niveau du CAAJ de Namur, nous sommes compétents pour l'arrondissement judiciaire de Namur - division Namur, à savoir pour les communes d'Andenne, Assesse, Éghezée, Fernelmont, Floreffe, Fosses-la-Ville, Gembloux, Gesves, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Profondeville, Sambreville et Sombrefe. Nous comptons une vingtaine de membres pour réaliser nos missions.



¹ Le CAAJ est institué par le Décret du 4 mars 1991 de la Communauté française relatif à l'aide à la jeunesse. Sont reprises ici des informations générales. Pour un développement plus détaillé, nous vous invitons à consulter notre site www.caaj-namur.cfwb.be (liste des membres, textes légaux...).



LA PRÉVENTION GÉNÉRALE DANS L'AIDE À LA JEUNESSE

Pour le secteur de l'aide à la jeunesse, la prévention générale recouvre "l'ensemble des actions menées dans le domaine socio-éducatif tant au plan local que régional ou communautaire visant à **réduire la quantité globale de violences** - institutionnelles, symboliques, familiales ou encore relationnelles - subies par les enfants et les jeunes et visant à éviter que les **réactions** des enfants et des jeunes n'appellent en retour de nouvelles violences²". Les années de pratique nous ont permis d'affiner et de cibler les **actions porteuses de changements** dans le sens qui nous préoccupe, à savoir, *in fine*, **l'épanouissement du jeune**.

Pour mener à bien cette mission socio-éducative, le CAAJ s'appuie, plus particulièrement, sur les services d'Aide en Milieu Ouvert, qui mènent notamment des projets préventifs reposant sur la **participation des jeunes**, et la section de prévention générale du Service de l'Aide à la Jeunesse. Il travaille également en **collaboration avec les autres secteurs** concernés par la prévention (aide sociale, promotion de la santé, enseignement, etc...).

a. Les services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO)

Les AMO ont pour principale mission de fournir une aide préventive au bénéfice des jeunes. Celle-ci se concrétise au travers de leurs différents axes de travail :

- l'accompagnement du jeune, à sa demande et/ou celle de sa famille ;
- la mise en place d'actions communautaires (par exemple : aménagement de quartier, atelier « job étudiant », sensibilisation dans les écoles...) avec les jeunes d'un quartier ou d'une commune ;
- le développement de réseaux de prévention de l'exclusion sociale des jeunes avec les autres acteurs locaux.

Nous comptons quatre AMO sur notre arrondissement : l'AMO Basse-Sambre à Sambreville, Imagin'AMO à Gembloux, Passages AMO et Service Droit des Jeunes à Namur.

b. Le Service de l'Aide à la Jeunesse de Namur (SAJ) et sa section de prévention générale

La Conseillère de l'aide à la jeunesse et sa section de prévention générale (PG) participent aux travaux du CAAJ en lui apportant ses constats et analyses, en mettant en œuvre certains de ses projets et en en gérant le secrétariat. Par ailleurs, la section PG participe aux projets du SAJ, toujours dans cette perspective de prévention.



² Telle que définie dans le décret du 4 mars 1991 de la Communauté Française relatif à l'aide à la Jeunesse, modifié le 29 novembre 2012.

LE DIAGNOSTIC SOCIAL DU CAAJ DE NAMUR

Comme développé dans les points précédents, notre principale mission est la mise en place d'une dynamique de prévention générale à l'échelle de notre arrondissement. Cette dynamique se traduisant par des plans d'actions avec des projets, des actions locales ou globales, des mises en réseaux, des concertations, des interpellations...

Pour mettre en place des projets qui ont du sens, qui collent à la réalité, nous devons nous appuyer sur une **connaissance des réalités de terrain**³ afin de **définir des priorités** dans les axes d'actions à mener. C'est bien là l'objectif principal du diagnostic social et pour qu'il soit pertinent, il est nécessaire de rendre ce diagnostic dynamique, de l'envisager en tant que **processus permanent** de récolte d'avis et comme une démarche d'amélioration continue de la prévention générale.

La réalisation d'un diagnostic étant une nouvelle mission pour nous, nous nous sommes volontairement attachés, dans cette première épreuve, à compulser les constats de notre propre secteur de l'aide à la jeunesse⁴. Il est donc actuellement incomplet car il ne reprend qu'un point de vue (même si celui-ci est déjà le fruit d'un consensus entre différents acteurs d'un même secteur). Il faut le voir comme une **ébauche** qui, nous l'espérons, **évoluera** avec les années. Pour qu'il prenne réellement sens et s'étoffe, il doit maintenant s'atteler à **récolter l'avis des autres secteurs d'intervention** qui sont en lien avec notre public (enseignement, aide sociale générale, petite enfance, handicap, santé mentale...).

QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOTRE ARRONDISSEMENT⁵

La population totale de notre arrondissement est de 304.287 personnes⁶, dont 65 240 jeunes (soit 21% de la population). Près de 60% de cette population jeune réside dans 4 des 16 communes précitées. A savoir à Namur (32%, soit 21 000 jeunes), Andenne (9%), Sambreville (9%) et Gembloux (8%).



³ « S'ils ne maîtrisent généralement pas les méthodes de recherche en sciences sociales, les acteurs connaissent le plus souvent bien mieux que les chercheurs les tenants et aboutissants de leur métier et de son environnement. La compétence pratique des acteurs est irremplaçable. Si leur point de vue ne représente pas la vérité, il est des vérités qu'ils sont les seuls à pouvoir dire » (Van Campenhout L., Chaumont J.-M. et Franssen A., La méthode d'analyse en groupe, Dunod, Paris, 2005).

⁴ Nous basant entre autres sur les chiffres repris dans : Fédération Wallonie Bruxelles - aide à la jeunesse, analyse des chiffres de l'aide à la jeunesse des 13 arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Chiffres 2011, Mulkay F., Publication - Déc 2013.

⁵ Par « *notre arrondissement* », nous entendons ici « *l'arrondissement judiciaire de Namur - division Namur* ».

⁶ IWEPS - données de 2011.

L'arrondissement a une position géographique centrale au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Namur est la capitale de la Région Wallonne. La disposition des communes, de par le fait qu'elles se situent toutes autour de Namur, y est également intéressante. Les communes les plus peuplées de l'arrondissement sont aussi ses centres urbains, elles se situent, à l'exception de Gembloux, sur l'axe de la dorsale wallonne pour Namur, Andenne, Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre. A côté de cela, l'arrondissement comprend beaucoup de zones rurales importantes et étendues ainsi que d'anciens bassins industriels florissants comme Sambreville et Andenne.

Au niveau de l'enseignement, ce territoire comprend deux universités et plusieurs écoles supérieures, offrant dès lors par là un large panel de formation. L'enseignement secondaire propose également de nombreuses filières.

Concernant le tissu économique namurois, celui-ci est essentiellement constitué de petites et moyennes entreprises, développées pour la plupart dans le domaine des services (finances, immobilier, services aux entreprises). Malgré l'image souvent « privilégiée » que donne à voir Namur et ses environs, on y observe un taux d'emploi trop bas et un taux de chômage trop élevé pour les jeunes, les plus de 50 ans et les moins qualifiés. L'offre d'emploi est en dessous de la moyenne de la Wallonie sur les communes de Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre, Fosses-la-Ville, Andenne et Namur (où, paradoxalement, l'offre de formation y est très élevée). Notre arrondissement se caractérise également par une diversité socio-économique importante au sein même de chaque commune.

Aussi, de manière générale, on peut qualifier l'arrondissement de Namur d'hétérogène, obligeant une approche d'intervention spécifique à chaque grande zone de l'arrondissement, quelle que soit l'intervention souhaitée. Pour développer nos actions du CAAJ, nous pourrions sans nul doute nous appuyer sur les diffé-

rents réseaux de concertation/coordination sectorielle et intersectorielle développés sur notre arrondissement. Il existe en effet une riche culture de travail en réseau de la part des différents acteurs de l'aide. Même si ces pratiques ne sont pas toutes formalisées, la volonté de travailler ensemble y est bien présente.

Quatre préoccupations transversales :

Dans une perspective plus générale de notre arrondissement, nous avons relevé quatre constats de terrain qui pèsent sur les jeunes et leur famille. Ils concernent l'accessibilité au logement, aux espaces de jeux/loisirs et à la mobilité, ainsi qu'un constat d'une précarité grandissante.

1. le logement :

Il devient de plus en plus difficile de trouver un logement adéquat aussi bien pour les jeunes bientôt adultes que pour les familles (les espaces financièrement accessibles sont souvent trop exigus pour une famille). L'arrondissement comprend diverses cités sociales réparties sur l'ensemble de son territoire mais le nombre de ces logements reste insuffisant pour en résorber la demande. Différents campings servent également de logements pour une partie de la population précarisée de l'arrondissement. Il s'agit des campings du Val Treko, des Viviers et de Bambois à Fosses-la-Ville, ainsi que du camping du Lac à Saint-Gérard et du camping de Malonne.

2. les espaces de jeux et de loisirs :

Dans les zones urbaines et semi-urbaines de l'arrondissement, nous constatons que l'urbanisation ne fait qu'augmenter depuis plusieurs années. Ce faisant, les plaines de jeux ou les espaces verts accessibles à tous (et non privatisés) sont de moins en moins nombreux, avec pour conséquence que les enfants ne savent plus jouer à l'extérieur et dès lors manquent de possibilité d'assurer leur développement psychomoteur (maladresse, manque d'apprentissage pour rouler en vélo...) Il est par ailleurs dommage de constater

sont bien souvent là les seuls endroits où les enfants peuvent encore jouer. Une autre conséquence de ce constat est une certaine fragilisation du lien social (tendance à rester à la maison, manque d'espace pour se mouvoir et se lier, chute de la sociabilité).

3. La mobilité :

Certaines parties de l'arrondissement sont peu accessibles, voire inaccessibles en transport en commun, d'où la difficulté pour certains jeunes et leur famille d'accéder aux structures d'aide mais également à des activités sportives, culturelles ... avec en toile de fond l'isolement grandissant de certaines tranches de la population.

4. la précarité :

De manière générale, la précarité semble gagner du terrain. En particulier à Namur où le nombre de sans-abris représente 1% de sa population (soit entre 900 et 1000 personnes) avec un nombre croissant de mineurs ou jeunes adultes issus du secteur de l'aide à la jeunesse, ainsi que de mères seules avec enfant(s). Nous constatons un accroissement de la précarité dans les familles que nous suivons.

LES CONSTATS DU SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE NAMUR⁷

Parmi les 65.240 jeunes de 0 à 17 ans que compte l'arrondissement, **2677 jeunes** (soit **4%** de cette tranche de la population) ont été **pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse** au cours de l'année 2011.

Nous basant entre autres sur l'analyse chiffrée de l'aide à la jeunesse publiée en 2013⁸ et sur les constats plus qualitatifs de l'ensemble du secteur de l'aide à la jeunesse de notre arrondissement, nous avons dégagé une série de problématiques récurrentes et partagées, soit par tous les acteurs, soit par une part suffisamment significative d'entre eux.

Sont repris ci-dessous huit constats. Sans être exhaustifs, nous souhaitons particulièrement les mettre en lumière :

1. LES ENFANTS EN BAS ÂGE POUR LESQUELS CERTAINS BESOINS ESSENTIELS NE SONT PAS SUFFISAMMENT RENCONTRÉS:

Le constat porte ici sur le fait que, dans certaines circonstances de vie, il arrive que des parents ne parviennent pas à répondre aux besoins indispensables au développement de leur enfant (pas ou peu de stimuli, mise à mal du lien d'attachement ...). Sont relevés ici à titre d'exemple des situations de parents avec des problèmes d'assuétudes, des problèmes de logement, des problèmes d'isolement et de solitude ou encore de très jeunes parents qui ne sont eux-mêmes « pas encore construits »... Ce sont habituellement des parents en grande souffrance qui trouvent peu d'endroits où déposer celle-ci. Ils sont souvent dépassés par la situation et n'arrivent plus à répondre adéquatement, parfois dès la naissance, aux besoins de leur enfant.

L'autre constat sur lequel le secteur insiste surtout est qu'il est peu interpellé pour cette population de très jeunes enfants. Les chiffres de l'aide à la jeunesse pour 2011 nous apprennent qu'à Namur, il y a bien plus de sollicitations du secteur pour les adolescents que pour la petite enfance. En effet, seulement 1 jeune sur 5 a entre 0 et 2 ans lorsqu'il entre pour la première fois dans l'aide spécialisée de l'aide à la jeunesse contre 2 jeunes sur 5 dont l'âge est supérieur à 12 ans.

En matière de prévention, il s'avère important d'agir de manière plus précoce, avant que des situations problématiques prennent leur essor avec l'émancipation adolescente⁹.



⁷ Vous trouverez une explication détaillée de ce que recouvre le secteur de l'aide à la jeunesse de notre arrondissement sur le site www.caa1.cfwb.namur.be ainsi que sur www.aidealajeunesse.cfwb.be.

⁸ Fédération Wallonie Bruxelles - aide à la jeunesse, analyse des chiffres de l'aide à la jeunesse des 13 arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Chiffres 2011, Mulkey F., Publication - Déc 2013.

⁹ Favresse D., De Smet P., (2011), L'adolescence et le risque. Quelques considérations générales, in Education Santé, n°265, Bruxelles, pp.8-12.

2. LES ADOLESCENTS PRÉSENTANT UN MAL ÊTRE À CONNOTATION DÉPRESSIVE :

La population adolescente présentant des tendances dépressives semble de plus en plus conséquente auprès des services d'aide spécialisée. Au cours de l'année 2011, 64 jeunes ont été suivis par le SAJ de Namur en raison d'un mal être à connotation dépressive. Ce mal être bien spécifique s'accompagne souvent d'autres risques tels que des situations de décrochage social, de rupture scolaire, de dépendances diverses... Ce sont habituellement des jeunes qui se mettent en danger de par leurs comportements (tentative de suicide, rupture scolaire avec conséquence pour leur avenir...) et pour lesquels les professionnels se trouvent souvent en désarroi et peu à même de les prendre en charge. Pour tenter d'y répondre, il y a notamment un besoin de structure adaptée pour accueillir ces jeunes présentant cette problématique croissante, avec une réflexion sur la prise en charge, tant sur le fond que sur la forme (Comment aider/protéger le jeune lorsque celui-ci ne peut formuler clairement sa demande).

Plus largement, le mal être des jeunes, souvent accompagné d'une estime de soi déficitaire, est pointé par certains services comme étant la difficulté transversale à l'ensemble de leurs suivis.

3. LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUEMENT LIÉES AU PUBLIC DES 16-20 ANS :

Nous constatons souvent un manque de relais harmonieux entre notre secteur lorsque les prises en charge se terminent (entre autres parce qu'un jeune atteint l'âge de la majorité) et les services d'aide au sens large (CPAS, Forem, AWIPH, Santé mentale...). Les « jeunes bientôt adultes » relevant de notre secteur doivent souvent faire face à une bien difficile prise d'autonomie. Nous constatons un manque de structure adaptée pour soutenir ces jeunes face à l'isolement dans ses aspects relationnels mais également dans ses aspects plus concrets (inaptitude) lorsqu'ils ont atteint l'âge de 18 ans.

Nous relevons également des manquements en terme de services de soutien pour le public des jeunes MENA (mineurs étrangers non accompagnés) ayant atteint cette tranche d'âge, comme pour le public des très jeunes parents.

Plus globalement, nous constatons un problème de place dans la société pour une part de cette tranche d'âge des 16-20 ans, avec des carences dans les aides spécifiques à leurs besoins. C'est un public qui a du mal à s'insérer dans la société et à accéder aux services adéquats. Ce manque de place pour ces jeunes participe au mal être relevé dans le constat précédent : manque d'accès à l'information (études, vie affective et sexuelle, loisirs, question du suicide...), manque d'accès aux services, manque d'espace de loisirs et de rencontre pour les jeunes, manque de dialogue avec les adultes, manque de concertation entre les acteurs jeunesse, manque de politique concertée en matière de jeunesse... sont autant de facteurs qui

participent au mal être de toute une population de jeunes de notre société. Différentes études montrent que ces problèmes d'insertion sont d'autant plus importants à prendre en compte que les jeunes adultes éprouvant ce type de problèmes ont plus tendance à adopter certains comportements à risques (consommations de manière répétée et/ou dépendante¹⁰,...).



¹⁰ Williams L., Parker H. (2001), Alcohol, cannabis, ecstasy and cocaine: drug of reasoned choice amongst young adult recreational drug users in England, in International Journal of Drug Policy, 12:397-413 / Briefer J.-F. (2002), Intégration sociale et psychopathologie chez les usagers de drogues, in Psychotropes, 8(1):23-41. / Maggs J. L., Schulenberg J. E. (2004/2005), Trajectories of alcohol use during the transition to adulthood, in Alcohol Research & Health, 28(4):195-201. / Beck F., Legleye S., Spilka S. (2007), Consommation et surconsommation de cannabis : apports et limites de l'épidémiologie, in Psychotropes, 13(1):9-31. / Bingham C. R., Shope J. T., Zakrajsek J., Raghunathan T. R. (2008), Problem driving behavior and psychosocial maturation in young adulthood, in Accident Analysis and Prevention, 40:1758-1764.

4. LA PROBLÉMATIQUE DE L'HYPERSEXUALISATION CHEZ LES JEUNES ET SES CONSÉQUENCES:

Si l'on se réfère à une définition plus scientifique de ce phénomène¹¹, l'hypersexualisation peut être entendue comme « la pression qui pousse les enfants à entrer dans une sexualité abusive qui n'est non seulement pas de leur âge mais qui vient entraver leur processus de développement et leur propre rythme d'appropriation de la sexualité, la construction de leur vie psychique. Cette pression sur les enfants peut venir des parents et/ou des médias et plus largement d'un climat de consumérisme empreint d'érotisme ». L'hypersexualisation étant étroitement liée à la question de l'hypersexualité qui traite, elle, « d'une sexualité précoce liée ou non à l'exposition aux images pornographiques. Cette problématique, plutôt adolescente, dépasse la pression sur les jeunes et entre en écho avec leur propres désirs (d'émancipation, transgressifs). »

Nos services d'intervention, plus particulièrement ceux proposant de l'hébergement, éprouvent des difficultés à faire face à ce phénomène grandissant d'hypersexualisation des rapports sociaux chez les jeunes. La question de la prévention du passage à l'acte entre les jeunes dans les institutions de placement est soulevée.



¹¹ « l'hypersexualisation des enfants » ; collectif, Blairon J., De Buck C., Huppert D., Lebrun J.-P ; Magos V., Matot J.-P, Petit J, Watillon L, Temps d'Arrêt, Yapaka, Fédération Wallonie Bruxelles, déc 2012.

5. LES ENFANTS PRIS AU SEIN DES SITUATIONS DE SÉPARATIONS PARENTALES CONFLICTUELLES :

Force est de constater qu'avec le temps, cette problématique de séparation parentale conflictuelle gagne du terrain dans les situations suivies par notre secteur. Au cours de l'année 2011, ce n'est pas moins d'1 situation sur 8 qui a été ouverte au niveau du SAJ de Namur pour cette raison.

Cette problématique s'accompagne hélas bien souvent de maltraitance psychologique subie par les enfants (chantage affectif du parent, instrumentalisation de l'enfant...). Les enfants sont aux premières loges lors de relations tendues entre conjoints et ils en payent le prix fort.

Cette problématique s'accompagne dans la plupart des cas d'autres difficultés comme celle de devoir exercer l'autorité parentale conjointe (en particulier lors des contacts avec le milieu scolaire, le milieu médical...). En tant que professionnel, il est souvent très complexe d'assurer un rôle de tiers et d'arriver à trouver des modalités d'arrangement (entre autres d'ordre civil) entre parents sans se faire instrumentaliser par ceux-ci et participer involontairement au conflit.

6. LES PARENTS DÉPASSÉS DANS LEUR RÔLE D'ÉDUCATION - QUI N'ARRIVENT PAS À METTRE UN CADRE:

De manière souvent sous-jacente aux raisons invoquées pour faire appel à nos services, une large part des situations suivies par notre secteur concerne des enfants/jeunes dont les parents n'arrivent pas à mettre un cadre.

Le SAJ de Namur intervient un peu plus d'1 fois sur 5 pour des jeunes dont les parents ont des difficultés à assumer leur rôle parental, soit parce qu'ils sont dépassés dans leur rôle éducatif, soit qu'ils adoptent des attitudes éducatives inadéquates.

Au niveau du SPJ, 84% des jeunes suivis ont des parents éprouvant des difficultés à assumer leur rôle parental, adoptant dans 2 tiers des cas des attitudes éducatives inadéquates.

Lorsque les parents font appel à l'aide, les questions qui se posent sont : Comment faire pour les garder en mouvement ? De quelle manière les responsabiliser ? La place des parents dans le processus éducatif se pose également dans le cadre spécifique des longs placements dans les structures d'hébergement de l'aide à la jeunesse.

7. LES PROBLÉMATIQUES DANS LE CHEF DES PARENTS:

Nous constatons que la fragilité personnelle du public parent rencontré par notre secteur motive pour beaucoup nos interventions. En 2011, les raisons qui ont poussé l'aide à la jeunesse à intervenir concernaient pour 60% des cas, des difficultés autres que celles du jeune lui-même (25% des suivis du SAJ et 50% des suivis SPJ ont été motivés par les difficultés personnelles des parents).

En effet, une grande partie des enfants/jeunes suivis ont des parents présentant certaines formes de fragilité telles que des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de santé mentale, de limite intellectuelle, de handicap ou de trouble psychiatrique.

8. LA DÉINSERTION SCOLAIRE POUR UNE PARTIE DE LA JEUNESSE:

Le décrochage scolaire des jeunes suivis par l'aide à la jeunesse est très présent, il sert d'ailleurs souvent de porte d'entrée pour faire appel à l'aide (du côté du SPJ, près de la moitié des jeunes suivis connaît des problèmes de décrochage scolaire). Il est constaté que face à ce problème, une partie des parents démissionnent et ne parviennent pas/plus à gérer le décrochage de leur enfant.

Le décrochage scolaire ne déclenche pas nécessairement une demande d'aide. Cette problématique n'est pas l'apanage des familles précarisées mais semble cibler un peu plus les familles monoparentales. Il y a une prise en compte insuffisante de cette problématique par la société qui ne propose que trop peu de réponses institutionnalisées. Ce problème pouvant revêtir des formes bien diverses (démotivation, décrochage passif/actif, phobie scolaire, harcèlement scolaire, difficulté d'apprentissage, climat de classe très abîmé...).

Que faire en cas de décrochage en primaire ? Le passage du primaire au secondaire est une période charnière délicate et visiblement peu préparée. Pourtant, c'est un moment clé dans la vie de l'étudiant et le décrochage scolaire commence bien souvent dès ce moment. Les prémices de décrochage (passif ou actif) apparaissent de plus en plus tôt, nous faisons le constat alarmant que ce dernier concerne un public de plus en plus jeune.

Que faire aussi avec ces jeunes en décrochage, mais trop jeunes pour un contrat d'apprentissage ? Dans l'état actuel de l'enseignement, nous souhaitons remettre en débat la question de la scolarité obligatoire jusque 18 ans. Il apparaît que le système scolaire est en décalage complet par rapport à une partie de la population suivie par notre secteur de l'aide à la jeunesse et plus largement, qu'un décalage existe et se fait ressentir entre l'évolution de la société et l'évolution de système scolaire. Ce constat est partagé par d'autres secteurs¹².



¹² Decant P., Favresse D., de Smet P. & Godin I. (2011), J'aime pas l'école ! Une relecture des données de l'enquête « Santé et bien-être des jeunes » en Communauté française, Cahier Santé SIPES (ESP de l'ULB), Bruxelles, 71p.

LE PLAN D'ACTION DU CAAJ DE NAMUR POUR 2015-2017: NOS PRIORITÉS ET LES PROJETS RETENUS

NOS PRIORITÉS

Sur base de l'ensemble des constats du diagnostic (dont les principaux sont repris ci-dessus), notre travail au sein du CAAJ consiste à mettre en place et coordonner un plan d'actions pour trois ans (de 2015 à 2017, de 2018 à 2020...). Nous avons dès lors choisi certaines thématiques prioritaires et organisé un appel à projet en ce sens.

Les thématiques que nous avons choisies de travailler prioritairement de 2015 à 2017 sont : **le soutien à la parentalité** (spécifiquement les parents dépassés dans leur rôle d'éducation, en lien ou pas avec leur fragilité personnelle) ; **les besoins non rencontrés de l'enfant** (spécifiquement dans le cadre des séparations parentales conflictuelles et/ou dans le cadre de la petite enfance) ; **l'hyper sexualisation chez les jeunes** ; **le mal être des jeunes à connotation dépressive** ; **l'accrochage scolaire et/ou décrochage scolaire** ; **l'accompagnement du public des 16-20 ans**.

LES PROJETS RETENUS

Sont repris ci-dessous l'ensemble des projets proposés par différents promoteurs et retenus pour notre plan d'actions. Nous les avons retenus en fonction de leur pertinence et également du moyen financier sollicité en fonction du budget disponible (pour 2015, il s'élève à 31500€). La plupart de ces projets sont envisagés dans une perspective de 3 ans (de janvier 2015 à décembre 2017). Nous avons repris ici très succinctement le titre du projet et les déclarations d'intention des promoteurs lors de l'appel à projet, chaque projet fera l'objet d'une évaluation annuelle et pourra être modifié si nécessaire.

1. LA DÉSCOLARISATION INSTALLÉE DES JEUNES DE 11 À 18 ANS : ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE POUR UNE PRISE EN CHARGE NAMUROISE PLUS ADAPTÉE

Dans un premier temps, le promoteur souhaite effectuer une analyse exploratoire qualitative de la population de jeunes de 11 à 18 ans en situation de déscolarisation installée, pour lesquels un bilan psychologique est entre autres envisagé. Cette analyse des jeunes et de leurs familles ainsi que le recueil des constats des différents acteurs concernés par la problématique permettra, dans un second temps, de dégager des pistes concrètes pour améliorer la réactivité du dispositif d'aide et de soins. Tant en terme de synergie qu'en terme de nouveaux moyens (dispositifs préventifs, thérapeutiques, sociaux...) et ce, dans une optique de prise en charge globale et pluridisciplinaire.

2. A VOS FOURNEAUX

Le promoteur propose un projet pilote consistant à créer une passerelle entre les services d'aide à la jeunesse et l'insertion socio professionnelle. Deux fois par mois, un formateur de l'entreprise de formation par le travail (EFT) animera des ateliers cuisines ludiques mais professionnels. Ces modules de maximum 6 jeunes de 16 à 18 ans seront d'abord réalisés sur le site de l'institution d'hébergement du jeune et ensuite au sein des cuisines de l'EFT, ce qui permettra aux jeunes de mieux percevoir les activités de cette entreprise. Les participants pourront également réaliser un stage « découverte » de deux semaines au cours duquel ils découvriront l'ensemble des facettes de la formation. A 18 ans, les jeunes le souhaitant pourront entrer en formation.

3. L'AUDITION DES MINEURS DANS LES PROCÉDURES CIVILES

Le projet vise à recueillir la parole des mineurs qui ont été entendus dans le cadre des procédures civiles liées à la séparation/divorce de leurs parents et particulièrement en ce qui concerne leur hébergement. Ceci permettant d'affiner la connaissance du ressenti de l'enfant au sein du conflit de séparation de ses parents, particulièrement au moment de son audition ainsi qu'après un laps de temps certain.

4. L'IMAGE DE SOI ET INTERNET

Le promoteur souhaite réfléchir avec les élèves du premier degré d'une école située à Sambreville sur l'image qu'ils peuvent donner d'eux à travers internet et particulièrement à travers les réseaux sociaux. Cela prendrait la forme d'animations d'une matinée avec différents outils tels que vidéos, paroles de chanson, clips, photos... et débats.

5. PARENTALITÉ ET PETITE ENFANCE À NAMUR

Le promoteur propose de développer un espace de réflexion spécifique pour l'accompagnement des parents d'enfants de 0 à 6 ans à Namur. Concrètement cet espace aura quatre orientations : la réalisation d'un état des lieux (l'existant, les besoins non rencontrés)/la mise à disposition d'outils afin d'accroître la qualité de l'accompagnement individuel proposé par le promoteur à ce public spécifique/ l'identification, le renforcement et la mise sur pied d'espaces collectifs à l'attention des parents d'enfants de 0 à 6 ans/ le travail de concertation et de réseau pour accroître la visibilité et la qualité de l'offre à l'attention du public ciblé.

6. ACCROCHAGE SCOLAIRE ET BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Partant de l'hypothèse que l'élève accroche à l'école, notamment parce qu'il s'y sent bien, le promoteur poursuit les expérimentations déjà en cours et la promotion des pratiques favorisant le bien-être des élèves au sein des établissements scolaires du secondaire et le déploiement du partenariat avec le primaire. Le promoteur souhaite développer également les actions favorisant la co-éducation parents-écoles dans le secondaire. *(Ce projet est une poursuite d'un projet déjà soutenu précédemment par le CAAJ).*

7. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT ENTRE JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

Ce projet s'inscrit dans le cadre général des projets visant à favoriser le bien être à l'école sur l'arrondissement. Il s'agit d'appliquer une méthodologie ayant déjà fait ses preuves par ailleurs et consistant à aménager les cours de récréation et à créer des espaces de paroles régulés au sein des classes afin de diminuer la souffrance psycho sociale vécue par des jeunes au sein des établissements scolaires. Ce projet vise également à diffuser un maximum les résultats de cette méthodologie sur notre arrondissement.

8. LA PARENTALITÉ EN QUESTION : QUELS OUTILS POUR SOUTENIR LA PARENTALITÉ ?

Le promoteur propose la mise sur pied d'ateliers pratiques de test d'outils déjà existant en matière de soutien à la parentalité. Ces ateliers seront ouverts aux professionnels de l'aide aux familles de l'arrondissement et de manière intersectorielle. Un premier temps consistera à répertorier et tester les outils au sein des services porteurs du projet. En fin de processus, le souhait serait de produire un répertoire thématique des outils trouvés et expérimentés.

9. L'EXPRESSION SOCIO-ARTISTIQUE COMME OUTIL DE VALORISATION DE L'IMAGE ET DE L'ESTIME DE SOI

Sur base du constat des différents services AMO de l'arrondissement qu'une part importante des jeunes qui s'adressent à eux a une estime de soi très dévalorisée et que ces situations entraînent des soucis pouvant être qualifiés de l'ordre de la « santé mentale », il apparaît important de pouvoir mener une action préventive à ce niveau. L'action est envisagée via l'outil de la créativité, ce qui permettrait aux jeunes participants de se rendre compte de leurs potentialités, de leurs ressources et de pouvoir les valoriser publiquement. Concrètement, le promoteur souhaite que les jeunes puissent créer une production socio-artistique collective (via des médias tels que le cirque ou le théâtre) et la présenter publiquement. Trois groupes de jeunes participants sont prévus à Namur, à Gembloux et à Sambreville.

10. JARDIN POUR TOUS

Ce projet part du constat que des jeunes à la frontière des trois secteurs AWIPH, Aide à la Jeunesse et Santé Mentale ne reçoivent pas toujours l'aide adéquate. L'objectif du groupe porteur du projet, formé d'intervenants des trois secteurs en question, est de viser une meilleure prise en charge de ces jeunes. Pour ce faire, des groupes de travail se sont mis en place et visent une plus grande connaissance des champs d'intervention, le développement de meilleures synergies intersectorielles et l'organisation d'un colloque en juin 2015.

11. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DE 16-20 ANS

Le projet consiste à mettre en place une dynamique intersectorielle sur l'arrondissement de Namur autour des questions spécifiques de l'accompagnement du public jeune de 16 à 20 ans ayant entre autres recours à l'aide à la jeunesse. Pour ce faire, le promoteur propose l'organisation d'une table ronde autour des questions relatives aux situations vécues par ces jeunes telles que l'isolement, la précarité, le décrochage scolaire, la mise en autonomie, l'absence de lien et de relais vers les structures d'accompagnement et d'aide adultes.

12. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DE JEUNES DE 16 À 20 ANS EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET/OU EN RUPTURE SOCIALE : ANNÉE CITOYENNE

Ce projet consiste à permettre à 8 jeunes âgés de 16 à 20 ans en situation de décrochage scolaire et /ou en rupture sociale de travailler pendant 8 mois dans le cadre d'une année citoyenne en rendant des services à la collectivité, en étant formés et sensibilisés à la citoyenneté et en prenant du recul par rapport à leur parcours scolaire et à leur intégration sociale. (Ce projet est une poursuite d'un projet déjà soutenu précédemment par le CAAJ).

COMITÉ DE RÉDACTION :

Sophie Detry (SAJ Namur - section prévention générale), **Frédéric Delcorde** (Imagin'AMO Gembloux), **Damien Favresse** (CLPS Namur), **Thierry Tournoy** (AMO Passages Namur)

EDITEUR RESPONSABLE :

Denis Rihoux, Président du CAAJ de Namur

Projet de prévention générale rentrant dans le cadre du plan d'actions du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Namur - 2014.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Vous êtes du secteur
de la **petite enfance**, de la **jeunesse**
de l'**enseignement**, de l'**éducation**
permanente, de l'**insertion**
socio-professionnelle, de la **santé**,
de la **santé mentale**, du **handicap**,
de l'**aide sociale** générale...

Vous partagez ces constats ?

Vous en avez d'autres ? Vous voulez réagir ?

Cela nous intéresse !

Contact :

CAAJ de Namur

4, Place Monseigneur Heylen

5000 Namur

tel : 081 / 23 75 82

caaj.namur@cfwb.be

Ou rendez-vous sur notre site internet :

www.caaj.namur.cfwb.be